

L'actualité de cette rentrée est centrée sur l'environnement ; d'abord au plan national avec le Grenelle de l'environnement, ensuite au plan départemental avec les réunions en cours à Mâcon pour la révision du "plan déchets".

Nous avons pu préciser notre politique de gestion des déchets en retenant le tri mécano-biologique comme préalable au traitement de nos ordures ménagères résiduelles. Moins de déchets à enfouir ou à incinérer : c'est le résultat attendu par ce tri des ordures ménagères. Par ailleurs, nous allons rechercher des réductions de coûts grâce à une étude d'optimisation dont les résultats sont attendus pour le premier trimestre 2008. Nous allons aussi à cette occasion faire réaliser une enquête de satisfaction pour mesurer l'opinion des usagers sur notre service public de gestion des déchets.

Avec l'ensemble de ces études et enquêtes, réalisées avec le soutien d'Eco-Emballages, nous pourrions prendre sereinement les décisions qui permettront de maîtriser les coûts de notre future gestion.

En attendant, j'invite tous les élus et leurs collaborateurs à se rendre disponibles aux demandes de notre cabinet d'étude GIRUS et à nous faire part de toutes suggestions pour l'amélioration de notre service aux habitants.



Le Président du SMEVOM
Marcel Alain DRAPIER

SMEVOM INFO

Directeur de la publication : M. A. DRAPIER
7, rue des Champs Seigneur - B P 46
71601 PARAY LE MONIAL CEDEX
Tél. 03 85 81 94 64 Fax. 03 85 81 94 69
email : smevom@wanadoo.fr
Web : <http://www.smevom.fr>
N° ISSN 1771-5148



Photo : Eco-Emballages / Bertrand Huot

Le tri des emballages ménagers est "la partie visible de l'iceberg" en matière de gestion des déchets. Les prochains mois seront consacrés à une étude complète de la gestion des déchets (emballages et ordures résiduelles) qui fournira un état des lieux complet.

Actualité

Déchets ménagers : maîtrise des coûts.

En quelques années, les collectivités du SMEVOM ont réussi, au prix d'un effort tout à fait remarquable, à passer de la simple « élimination » des déchets à leur « valorisation environnementale ».

Ainsi, aujourd'hui, chacun peut protéger l'environnement en triant ses emballages (cartons, boîtes métalliques, bouteilles plastique, verre) et ses papiers. De même, la création de déchèteries permet de traiter les déchets spéciaux, végétaux, toxiques, les encombrants, et pour certaines d'entre elles les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et les déchets de soins

des particuliers. Sans parler des lourds investissements consentis pour rendre l'enfouissement des ordures ménagères moins polluant. Si ce dispositif est écologiquement efficace, les élus ont toujours tenu à ce qu'il soit également économiquement performant, afin de limiter au maximum la pression fiscale. Nous avons déjà identifié que le geste de tri des usagers n'évite pas seulement le gaspillage de précieuses matières premières, mais qu'il est aussi le principal vecteur de maîtrise des dépenses. Alors, continuons à encourager le tri.

Cependant, même si les arguments pour justifier les coûts actuels ne manquent

pas, cela suffit-il à répondre à l'attente de nos concitoyens ? Nous pensons qu'un véritable état des lieux de la gestion des déchets est nécessaire pour assurer les meilleurs choix pour le futur dans une logique associant maîtrise des coûts et qualité de notre service public.

C'est dans cet esprit que nous lançons, en cette année, une vaste étude d'optimisation sur l'ensemble de notre territoire syndical dont les résultats seront vos outils de décision pour l'avenir.

Après le "juste prix", nous nous devons de rechercher le "juste coût".



Une enquête de satisfaction

Mieux connaître l'opinion des habitants



Photo : Eco-Emballages / Philippe Renzult

L'étude d'optimisation de la gestion des déchets sur le territoire du SMEVOM qui sera réalisée en 2007/2008 sera accompagnée par une enquête destinée à mieux connaître le comportement des usagers et leur opinion sur le service proposé.

Sur la base d'un questionnaire établi par Eco-Emballages, un échantillon représentatif de la population du SMEVOM sera sondé par appels téléphoniques. Cette enquête permettra de répondre aux questions que se posent beaucoup d'élus et qui restent actuellement sans réponse :

- Comment les habitants perçoivent-ils le geste de tri ?
- Quelle est la proportion de trieurs ?
- Y-a-t-il des différences selon les quartiers ou communes ?
- Quelles actions seront à réaliser dans le futur ?

Le questionnaire ayant été conçu par Eco-Emballages qui l'a utilisé pour une enquête nationale, les résultats pourront être comparés à un référentiel fiable. La question des usagers, si souvent posée "est ce que le tri marche bien chez nous ?" trouvera dans ce contexte une réponse argumentée.

L'optimisation de la gestion des déchets

Faire mieux à moindre coût

Le barème D (nouveau barème 2005-2010) qui s'applique au contrat signé par le SMEVOM avec Eco-Emballages, propose un soutien spécifique intitulé "soutien à la connaissance des coûts" pour réaliser un audit des coûts de gestion de nos déchets ménagers. Le SMEVOM fait réaliser cette étude en 2007/2008 par le biais d'un prestataire externe (le bureau d'études Girus).

Un état des lieux

Le prix d'un service et son coût sont deux choses différentes. L'étude menée par Girus permettra d'acquérir la connaissance des coûts poste par poste (contenants, collecte, traitement, personnel) et par flux (la collecte sélective et les ordures ménagères).

Eco-Emballages met à disposition des collectivités un logiciel dénommé "e-coûts" pour faciliter ce travail. Cet outil permet à une collectivité de mesurer et d'analyser ses dépenses de gestion des déchets, puis de comparer ses ratios avec des collectivités de taille équivalente.

Les leviers d'optimisation

La connaissance des coûts permet à la collectivité de se comparer à un référentiel fourni par Eco-Emballages et de déterminer les leviers sur lesquels agir pour optimiser leur gestion des déchets ménagers. En particulier, l'optimisation de la collecte sélective pourrait consister en la modification des circuits ou la réduction de leur fréquence. Il peut s'agir aussi d'une adaptation du volume des bacs ou du développement de points de regroupement de contenants... C'est la deuxième étape de la stratégie



Photo : Eco-Emballages

Les coûts de collecte et de traitement de l'ensemble de nos déchets seront identifiés grâce à l'étude d'optimisation actuellement en cours.

de maîtrise des coûts, programmée en 2008, celle du "soutien à la connaissance des leviers d'optimisation".

L'implication des collectivités territoriales

Les personnes en charge de la gestion des déchets dans chacune des 18 collectivités membres du SMEVOM seront sollicitées en 2007 pour fournir les informations nécessaires à la réalisation de l'étude.

Le diagnostic des coûts par EPCI permettra une comparaison avec les ratios nationaux d'une part et une comparaison entre chaque EPCI d'autre part. Les écarts et les disparités

permettront de chiffrer les gains éventuels pour chaque levier d'optimisation.

Cas particulier du SMEVOM

Les deux études menées par Girus portent à la fois sur la collecte et sur le traitement. Or le Smevom ayant la compétence "traitement", et les 18 EPCI adhérentes ayant la compétence "collecte", ce sont elles qui décideront de la mise en oeuvre ou non des leviers d'optimisation proposés pour améliorer leur service.



Moins de déchets à enfouir

Le Smevom a créé une commission de travail intitulée "Traitement et Valorisation des déchets" destinée à élaborer le contenu détaillé de sa politique en matière de gestion des déchets (première réunion le lundi 11 juin 2007). Son travail a abouti à plusieurs décisions votées par le conseil syndical.

Les déchets organiques doivent être retirés des ordures ménagères

Les déchets organiques (fermentescibles) qui peuvent être traités en vue de réaliser un compost représentent 30% du poids de nos poubelles. Ce gisement, qui va actuellement en enfouissement, est source de nuisances diverses (biogaz et lixiviats) alors qu'il pourrait être valorisé. Il est possible d'aboutir, en plus du compost, à une valorisation énergétique en choisissant un traitement par méthanisation.

Compost et énergie

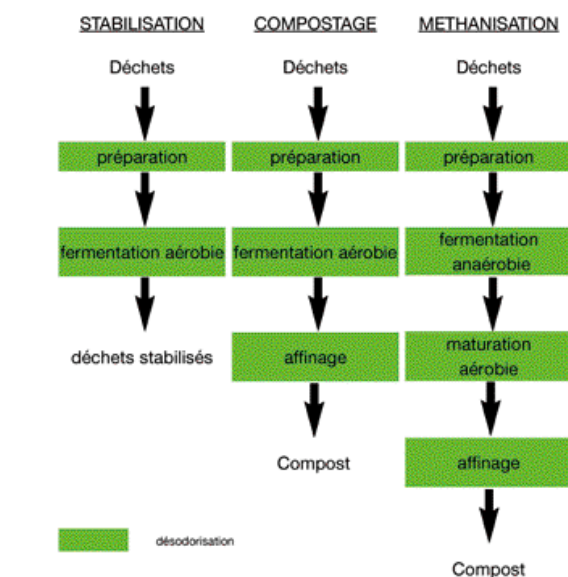
Dans tous les cas, que l'on opte pour le compostage seulement ou qu'on y adjoigne la méthanisation, il faut une préparation des déchets permettant de séparer deux flux :

- les fermentescibles
- les autres déchets.

Le tri peut être réalisé par l'habitant (collecte en porte à porte) ou confié à une installation du type "tri mécano-biologique".

Ce tri fait aussi apparaître une autre source énergétique : les déchets non fermentescibles dit "à haut PCI" (à haut pouvoir calorifique).

Les déchets non fermentescibles sont essentiellement des plastiques, c'est à dire des déchets combustibles.



Que l'on souhaite stabiliser les ordures ménagères ou réaliser un compost, une préparation consistant à séparer les déchets organiques des autres déchets s'avère indispensable.

Une nouvelle politique

Le tri mécano-biologique (TMB), retenu dans plusieurs scénarii, par la commission de révision du Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) de Saône-et-Loire est la solution retenue par la commission du Smevom pour son schéma global de traitement. Ce choix a été validé par le comité syndical du 26 juin 2007 ; le Smevom ayant pris une délibération pour indiquer son choix de la création d'une unité du tri mécano biologique (T.M.B.) pour retirer des déchets résiduels, la partie fermentescible.

Association avec la CCM

Ce tri pourrait être réalisé avec la technique du B.R.S. type CCM (Communauté Le Creusot-Montceau) ou par extrusion, le but étant de réduire les déchets résiduels à 20% des OM environ et de les stabiliser. Il est rappelé que les délégués du SMEVOM ne

sont pas hostiles à une association avec la CCM, ce qui permettrait, par exemple, la création d'une unité de méthanisation en commun, mais sont réservés quant au transfert de la totalité des activités du traitement sur le site de CMR à Torcy.

Pour accepter cette solution, il faudrait qu'une étude économique montre un très gros avantage financier et environnemental.

Le Smevom souhaite favoriser l'éventuelle création d'une unité de valorisation énergétique par méthanisation, si les entreprises intéressées par le projet de T.M.B. le proposent et organiser de toutes façons le débouché du compost obtenu pour l'amendement organique des terres agricoles en évaluant l'intérêt environnemental de traiter nos déchets résiduels de l'Autunois dans la CCM et nos déchets résiduels du Charolais Brionnais dans une unité plus réduite à Digoin.

Tri mécano-biologique

Le tri mécano-biologique est d'actualité en France où il contribue à l'objectif de réduction des déchets ménagers à enfouir ou à incinérer.

Objectif du tri

Le tri mécano-biologique (TMB) est une préparation à la stabilisation des déchets à enfouir avec l'objectif de réduire les déchets organiques présents dans les centres de stockage. Il peut aussi aboutir à un compost. Enfin, il peut préparer la méthanisation des déchets organiques avant leur compostage.

Contexte français et allemand

En Allemagne les déchets organiques issus du TMB ne peuvent pas être utilisés pour faire du compost ; le TMB est dans ce cas limité à la préparation de la stabilisation. Par contre la fraction non organique dite à "haut PCI" (essentiellement des plastiques) est utilisée comme un combustible de substitution des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz). En France, le TMB peut aussi préparer le compostage, voire une méthanisation. La fraction à "haut PCI" est enfouie en centre de stockage des déchets non dangereux ; car, contrairement au compost, il n'existe pas de marché pour ce combustible dérivé des déchets comme c'est le cas en Allemagne. Dans ce contexte, le Smevom souhaiterait remplacer la technique de l'enfouissement compactage, actuellement utilisée et vecteur de biogaz et de lixiviats, par la technique du stockage des matériaux non fermentescibles à haut PCI permettant la reprise ultérieure pour une valorisation énergétique.

Le site internet du SMEVOM

Avec en moyenne 1000 visiteurs par mois, le site www.smevom.fr est devenu un support d'information incontournable, tant pour un public averti (élus, associations, administrations...) que pour le grand public (habitants, enseignants, étudiants...).

L'actualité

Les statistiques de fréquentation du site sont claires : la rubrique la plus visitée est celle liée à l'actualité : "les rendez-vous". On y trouve des articles sur la vie du syndicat, classés mois par mois. Les internautes semblent vouloir des informations "fraîches", tant pour les événements à venir que pour les comptes-rendus.

Une mise à jour quotidienne

Chaque jour, le chargé de communication apporte sur le site des informations nouvelles ou des mises à jour. L'actualisation du site est rapide et le site est vivant. Un événement qui a lieu le matin peut donner lieu à un article publié dans l'après-midi. Cette rapidité est très appréciable, par exemple pour les délégués qui peuvent télécharger les documents qui leur ont été présentés lors d'une réunion.

Recherche simplifiée

Le moteur de recherche présent sur la page d'accueil permet d'accéder directement à un article grâce à un mot-clef, sans passer par les rubriques. Cette fonctionnalité est très utile pour une recherche ciblée, très précise.



Le site www.smevom.fr constitue le portail du syndicat en lien avec tous les acteurs nationaux et locaux des déchets.

Lettre d'information

La visite d'un site est toujours plus intéressante lorsque l'actualité en fait "bouger" le contenu. C'est pourquoi il est plus pratique d'être averti des nouvelles informations publiées avant d'en lire le détail sur le site. C'est ce qu'apporte la lettre d'information du Smevom qui est envoyée directement dans votre boîte aux lettres électronique, dès lors que vous êtes abonnés à ce service. L'abonnement se fait automatiquement en remplissant un bulletin proposé sur la page d'accueil.

Un site complet

Le site permet de créer un nombre illimité d'articles, de photos, de vidéos et de les stocker durablement. La plupart des documents utiles pour les délégués sont donc archivés et accessibles à tout moment : compte-rendus des conseils syndicaux, documents de travail, communiqués de presse... A l'heure où l'on prône la "dématérialisation" pour réduire la masse de déchets de nos bureaux, le site internet

du Smevom est un exemple de dématérialisation pour tous.

Un site "portail"

Au coeur du réseau internet bourguignon, avec en particulier des liens vers les principaux sites institutionnels régionaux, mais aussi vers les sites des EPCI membres, le site du SMEVOM vous permet d'accéder au site de votre propre collectivité comme le ferait un "site portail". De plus, des liens avec les sites des acteurs des déchets nationaux et locaux permettent d'accéder à des informations qui complètent les articles publiés sur le site du SMEVOM.

Evolutif

Le site bénéficie de la mutualisation des développements et de l'aide apportées par les centaines de communes et EPCI abonnés à cybercommunes. Tant dans l'ergonomie du site que dans une approche de veille technologique, le site du SMEVOM bénéficie d'évolutions qui en font un site vivant adapté aux attentes d'un public de plus en plus exigeant.

100^{ème} chronique du Smevom



Radio CACTUS FM est une radio associative, qui émet depuis les années 1980 sur le 92.2 FM et depuis 2003 sur le 94.7 FM. Située au coeur de la Bourgogne du Sud (Studios à Semur-en-Brionnais), son objectif est d'être une radio de proximité et permettant aux personnes et associations de la région de venir s'exprimer, exposer leurs activités, proposer des émissions spécifiques dans toute la gamme des styles musicaux existants.

A la suite de la création de son site internet, le SMEVOM s'est engagé en septembre 2005 à assurer sur les ondes de Cactus une chronique hebdomadaire sur le thème des déchets et de l'environnement. La chronique a pris la forme d'une interview, d'une durée de 3 à 4 minutes, avec Serge Grimm, chargé de communication et Stéphanie Laforêt, journaliste. Cette collaboration n'a connu aucune interruption depuis 2005 et a permis de fêter la 100^{ème} émission au mois d'août 2007 ! Pour ceux qui auraient manqué une chronique il faut savoir que la diffusion de l'émission (les jeudis à 9h15 et 18h00) est complétée par la possibilité de son téléchargement sur le site internet du syndicat :

www.smevom.fr

